



**A PRECISER**

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)  
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)  
 règles de prise en compte des absences aux épreuves  
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)  
 En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance  
 autres remarques

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

<b>règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)</b>
Au sein d'un semestre, compensation entre les 5 UE qui le composent, et compensation entre les deux semestres
<b>Statut d'AJAC/ Redoublement</b>
Un étudiant n'ayant pas validé redouble en L1 Mathématique. Un étudiant ayant obtenu 8UE sur 10 (80 % des ECTS) peut s'inscrire en L2, tout en finissant la L1 mathématique.
<b>Modalités des CC/ECI, report des notes et « seconde chance »</b>
Les nombres de CC figurant dans le tableau constituent un minimum, les enseignants peuvent en organiser plus ou de plus longs. Toutes les notes sauf « Humanités » ayant une seconde session, elle constitue la « seconde chance » par défaut.
Les notes reportées de session 1 en session 2 sont les notes en ECI, les notes d'éléments validés, et les notes de TP précisées dans le tableau
Les modalités de calcul des notes d'éléments en CC/ECI sont communiquées en début de semestre aux étudiants (au plus tard un mois après le début des cours).
<b>Modalité alternative de la session 2</b>
Les épreuves de session 2 peuvent être remplacées ou complétées par des oraux, sur décision du jury, ou des enseignants si le nombre d'inscrit en session 2 est inférieur à 10.
<b>Prise en compte des absences</b>
Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée.

**4 CAS POSSIBLES :**

	<b>Hors ECI</b>		
	<b>session 1</b>		<b>session 2</b>
A/	CC	tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT		CT
C/	CT	à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI\*** **Evaluation continue intégrale**  
 Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves  
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	moyenne pondérée des notes	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)